

Législation MR et MRS - Règlementation wallonne relative aux cantous et aux centres d'accueil et de soins de jour//#1593

 7 h  140,00 €

Public

Directeurs de maison de repos, personnel d'encadrement et infirmiers chef.

Objectifs

Ce module s'adresse à tous les acteurs souhaitant perfectionner leurs connaissances de la législation relative aux établissements pour aînés.

L'objectif global est de fournir une vision claire, structurée et opérationnelle des concepts légaux.

Cette formation est agréée Chèques-Formation sous le numéro 1593 : en voici le lien direct : [fiche agréée chèque-formation \(https://www.leforem.be/catalogue-des-formations/formations/4d26133a-90c1-490a-88c8-3b92479039f8\)](https://www.leforem.be/catalogue-des-formations/formations/4d26133a-90c1-490a-88c8-3b92479039f8) (<https://www.leforem.be/catalogue-des-formations/formations/e99a44a2-a323-4de5-9b25-44511642930e>) Cette fiche se retrouve dans le [Catalogue wallon des formations \(https://www.leforem.be/catalogue-des-formations\)](https://www.leforem.be/catalogue-des-formations) et vous pouvez aussi utiliser le numéro d'agrément dans la recherche par mot-clé. Le titre de la formation peut varier d'un catalogue à l'autre, sans incidence sur la validité du numéro d'agrément.

Contenu de formation:

A/ Les normes relatives aux cantous (en ce compris les règles relatives au référent pour la démence)

- Le référent pour la démence : missions ; titres et expérience ; formation spécifique « démence »
- L'hébergement et l'accueil des personnes désorientées et démentes : lieu de vie ; personnel ; coordination des activités ; projet de vie individualisé et spécifique
- L'unité de vie en journée pour les personnes désorientées et démentes

B/Les normes relatives aux centres d'accueil de jour et centres de soins de jour

- Définitions
- Les documents contractuels : ROI, la convention d'hébergement, le dossier individuel des résidents
- L'affichage des informations ; les règles relatives à l'hygiène, la nourriture, le registre d'appel et l'animation
- Les normes relatives au personnel
- Les normes relatives au bâtiment
- La gestion financière
- Les obligations en matière de liaisons fonctionnelles
- Les normes spécifiques aux centres de soins de jour pour personnes âgées dépendantes et pour personnes souffrant d'une maladie grave

Informations pratiques

> **Droit d'inscription**

140,00 €



Cette formation est agréée "chèques formation".

> **Horaires**

📍 Liège

> Le 12 février 2027
De 9h à 17h

> **Certificat - Attestation**

Attestation de participation

> **Aides sectorielles à la formation**

Pouvez-vous bénéficier d'une aide sectorielle ? Pour en savoir plus, consultez l'onglet **Fonds sectoriels de formation** (<https://prod-ifapme-liege.wavenet.be/aides-la-formation/fonds-sectoriels-de-formation>)

> **Reconnaissance**

Cette formation est reconnue journée de formation permanente pour Directeurs de Maisons de Repos par l'AVIQ de la Région Wallonne, Département des Aînés et de la Famille, et agréée par la CoCOM.

Législation MR et MRS - Règlementation wallonne relative aux cantous et aux centres d'accueil et de soins de jour//#1593 - Le vendredi 12 février 2027, Liège

Organisation

Le prix comprend le support de cours ainsi qu'un accueil café et un repas sandwich.

Renseignements

04/229.84.60

€ 140,00 € ou 7 Chèques-Formation



Dates de formation

Le vendredi 12 février 2027

Horaire

De 9h à 17h



Site de Liège Château Massart

Rue du Château Massart, 70

4000 Liège

Belgique

inscription-chateau-massart@centreifapme.be

[04/229.84.60](tel:042298460)

Formateur

Sophie Uhlig, Juriste